

L'OBSERVATOIRE PARLEMENTAIRE

N°15 - MAI 2026



AUDIOVISUEL PUBLIC : LE PRINTEMPS CIOTTISTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La fin de la commission sur l'audiovisuel et l'annonce pour le début du mois de mai du rapport Alloncle a illustré la capacité d'un groupe, fût-il petit et allié à un plus gros, à se faire entendre à l'Assemblée. L'UDR d'Éric Ciotti a ainsi exposé la situation des médias d'État français ouvrant la voie à un grand débat sur cette question.

Ce n'est pas une nouveauté mais c'est possible. C'est un peu ce que prouve la médiatisation et la secousse qu'a provoquées le rapport Alloncle sur l'audiovisuel. L'UDR et ses 17 élus ont fait entendre sa voix à l'Assemblée à force de travail et de communication, se plaçant dans une situation assez proche de celle de la France insoumise lors de la XVème législature (2017-2022). Avec autant d'élus, l'équipe mélenchoniste avait su prendre une place centrale dans les débats. Des groupes de plus grande importance ne sont pas parvenus à faire émerger de figure. Le RN, premier groupe, a finalement laissé peu de personnalités émerger si ce n'est le député Jean-Philippe Tanguy, et, dans une autre mesure, le député Pierre Meurin, à la manœuvre pour défendre les automobilistes contre les Zones à Faibles Émissions, les fameuses ZFE.

L'émergence du député Charles Alloncle dans le chaos parlementaire de fin de règne témoigne ainsi des opportunités politiques qui s'ouvrent dans un contexte d'effondrement du niveau des parlementaires qui trouve ses racines dans la chute du binôme UMP-PS et l'avènement du bloc centriste en 2017.

L'actualité au Palais Bourbon a été assez riche ces dernières semaines et à un an de l'élection présidentielle, toute prise de parole et de position semble envisagée à l'aune de cette échéance ; c'est pourquoi regarder et tenter de comprendre ce qui se joue dans les Assemblées peut permettre de mieux envisager la suite des événements pour 2027.

Olivier Frèrejacques

Rédacteur en chef de L'Observatoire parlementaire

Calendrier parlementaire du mois de mai 2026

- **Semaine du 4 au 7 mai** : semaine du Gouvernement. Pt actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 ; pn renforcer la sécurité, la rétention administrative et la prévention des risques d'attentat ; pt lutte contre les fraudes sociales et fiscales ; CMP restitution des biens culturels.
- **Semaine du 11 au 13 mai** : semaine de l'Assemblée nationale. Pn moderniser et simplifier la protection juridique des mineurs ; pt garantir le droit d'accès aux origines personnelles ; vote solennel actualisation de la programmation militaire pour les années 2024 à 2030.
- **Semaine du 18 au 22 mai** : **semaine du Gouvernement** : Pt d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole ;
- **Semaine du 26 au 29 mai** : semaine du Gouvernement : Pt d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole.

- **Semaine du 5 au 7 mai** : **semaine sénatoriale**. Proposition de loi visant à lutter contre l'entrisme islamiste en France ;
- **Semaine du 11 au 13 mai** : **semaine du Gouvernement**. 2ème lecture, relative au droit à l'aide à mourir ;
- **Semaine du 18 au 21 mai** : **semaine du Gouvernement**. Proposition de loi relative au déclassement de restes humains kali'nas et à leur remise à la collectivité de Guyane à des fins funéraires. Projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens ;
- **Semaine du 26 au 28 mai** : **semaine de contrôle**. Projet de loi visant à offrir des réponses immédiates aux phénomènes troublant l'ordre public, la sécurité et la tranquillité de nos concitoyens.



EN COMMISSION DES LOIS : PROJET DE LOI VISANT À ÉLARGIR LES PRÉROGATIVES DES POLICIERS MUNICIPAUX

En Commission des lois, le 28 avril 2026, les commissaires ont adopté un projet de loi visant à élargir les prérogatives des policiers municipaux. Un texte dont le ministre de l'Intérieur a indiqué qu'il soulevait l'adhésion mais qui a suscité de vives réactions, notamment sur les bancs de la France insoumise. Les Socialistes se sont abstenus quand le RN et Renaissance ont largement penché en sa faveur. En somme, le texte propose de donner à la police municipale une compétence judiciaire élargie, qui resterait entre les mains des communes et serait facultatif. La police municipale sera dans ce cas dotée de prérogatives supplémentaires, notamment pour dresser des amendes forfaitaires délictuelles pour certains méfaits (usage de stupéfiants, occupations illicites de halls d'immeubles...).

EN SÉANCE : ADOPTION DU PROJET DE LOI SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Le 14 avril 2026, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi Simplification de la vie économique. Parmi les mesures ayant suscité le plus de débat, la suppression des « Zones à Faibles Émissions » a été entérinée dans cette version, suscitant la liesse sur les rangs de la droite et notamment du RN, porteur de la mesure par la voix du député du Gard Pierre Meurin. Le texte signe également la restriction du zéro artificialisation nette (Zan) pour des projets nationaux. Le gouvernement a laissé entendre qu'une censure du Conseil constitutionnel pourrait revenir sur la décision de supprimer les ZFE. La mesure pourrait donc encore être contestée.

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Le 27 avril 2026, le rapport sur l'audiovisuel public porté par Charles Alloncle a été voté de manière inattendue. À deux voix près – sur les trente et une que comptait la commission, ce rapport qui a suscité une levée de boucliers à gauche et a été salué par les rangs de la droite (RN, UDR), aurait pu ne pas être publié. Le bloc central s'est largement abstenu, plaidant la volonté de ne pas empêcher une publication et alimenter tous les fantasmes. Le président de la commission d'enquête, le député Horizons Jérémie Patrier-Leitus, aurait orchestré en coulisses pour que le rapport recueille des voix contre... mais a finalement voté en sa faveur, opérant un retournement qui a suscité la colère de certains de ses collègues. Ce vote l'a en effet placé dans une situation politiquement très inconfortable. Malgré ses désaccords profonds avec le rapporteur, le vote en faveur de la publication du texte visait selon lui le « souci de transparence ».

EN SÉANCE : ADOPTION DU PROJET DE LOI DE RÉFORME DE LA JUSTICE CRIMINELLE

Le 14 avril, le Sénat adoptait à 219 voix contre 111 le projet de loi de réforme de la justice criminelle que le Garde des Sceaux, Gérald Darmanin, était venu présenter une semaine plus tôt en Commission des lois. Mesure marquante de ce texte, l'introduction de la procédure de jugement des crimes reconnus, soit le « plaider-coupable » en matière d'affaires criminelles. En somme, si la victime et le parquet sont d'accord, le mis en cause qui émet des aveux se verra offrir une réduction de peine. L'audience se fera sans témoins ou experts et l'accord sera proposé en une demi-journée. Les crimes sexuels sur mineur sont exclus du dispositif. L'enjeu d'un tel dispositif est de désengorger les juridictions et d'accélérer les procédures, à l'heure où il faut attendre en France 6 ans pour le jugement d'un viol, 8 ans pour le jugement d'un narcotrafic ou d'un homicide. Le projet de loi propose aussi le recours à la généalogie génétique et la réforme des cours criminelles départementales.

COMMISSION SUR LES ZONES GRISSES DE L'INFORMATION : AUDITION D'ERIK TEGNÉR

C'est dans le cadre de la commission « sur les zones grises de l'information » que Erik Tegnér, parmi les fondateurs de Frontière, a été entendu au Sénat le 15 avril 2026. L'auditionné a défendu un média qu'il dit avoir créé « dans sa chambre en dormant dans un placard à côté, et financé mon matériel avec des petits boulots. » Si le récit personnel est bien rôdé, Tegnér refusera de révéler le nom d'un investisseur présent au capital de la société éditrice Artefact via des structures étrangères, qu'il légitime par les risques de pression. Les Sénateurs ont eu des échanges tendus avec l'intéressé, notamment sur la transparence du capital, les pratiques déontologiques du média ou ses publications litigieuses.

UN TRAVAIL PARLEMENTAIRE : MISSION D'INFORMATION SUR LE « POIDS DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES EN FRANCE

Le 15 avril 2026, le Bureau de la mission d'information consacrée au « Poids des prélèvements obligatoires en France : quelles conséquences sur la compétitivité des entreprises, l'investissement et les salaires ? » a lancé ses travaux. La mission a été fondée par Les Indépendants et entend proposer un « diagnostic d'ensemble du poids des prélèvements obligatoires sur les entreprises » (cotisations sociales, impôts dits de production, impôts assis sur les bénéfices) en faisant une étude comparative sur le sujet. Plus soucieux d'observer la nature des prélèvements que les montants financiers, ce travail parlementaire entend évaluer leurs conséquences sur la compétitivité ou les salaires. Enfin, la mission prévoit d'analyser « la complexité et l'instabilité du système socio-fiscal, qui constituent, en elles-mêmes, des facteurs de charge et d'incertitude pour les entreprises ». À suivre !



Suspension du député Antoine Villedieu du groupe RN

Il s'était déjà fait remarquer après avoir été retrouvé dans un état d'ivresse avancé en janvier 2026 : le député RN Antoine Villedieu a été une nouvelle fois arrêté par les forces de l'ordre pour avoir causé, le 24 avril aux abords de Vesoul, un accident de voiture. Sa femme avait également été retrouvée avec différentes marques d'hématomes au bras, sans avoir voulu porter plainte. Son groupe a donc souhaité suspendre le député, sans avoir pris la peine d'entendre ses explications alors qu'il est actuellement hospitalisé. Les responsables du RN ont souligné qu'il existait une « problématique psychiatrique » derrière cet accident.

Les menaces du sénateur LR Thierry Meignen à l'encontre du journaliste Nassira El Moaddem

Défait aux élections municipales du Blanc-Mesnil, le sénateur LR Thierry Meignen fait l'objet d'une plainte de la part du journaliste Nassira El Moaddem, directrice du Bondy Blog et auteure du livre Main basse sur la ville dans lequel elle remettait en question la gestion vertueuse de la ville par cet élu. Une enquête a été ouverte à l'égard de l'élu, qui avait déclaré contre elle : « Je vais la faire condamner pour diffamation. Je vais la fouetter. J'irai au bout, elle va mourir, je la tue ».

De nouvelles élections législatives partielles à prévoir

À la suite des élections municipales, différentes élections législatives partielles vont bientôt advenir, résultat du refus de certains suppléants de devenir député. C'est notamment le cas d'Éric Gérard, suppléant du député Harold Huwart, qui a refusé de siéger dans sa circonscription d'Eure-et-Loir. Pour retrouver toutes les législatives partielles potentielles, nous invitons nos lecteurs à se reporter à notre lettre parlementaire précédente, dans laquelle nous exposons les choix connus des députés et de leurs suppléants.

La définition du mois : suppléant

À l'Assemblée nationale comme au Sénat, un suppléant est la personne appelée à remplacer un parlementaire en cas de vacance du siège pour cause de décès, de départ après une victoire à une élection locale (suivant une mise en conformité avec la loi sur le non cumul des mandats) ou de nomination au gouvernement ainsi que quelques autres cas précis, définis à l'article LO 176 du Code électoral. Certaines situations, notamment le refus du suppléant de siéger ou la démission du parlementaire en place, entraînent une élection législative partielle. Dans le cas de la maternité ou de la maladie d'un député, il n'y a ni élection partielle, ni suppléance. Aucun texte ne régit les fonctions du suppléant et plusieurs voix se font entendre pour légiférer sur son cas.



CHARLES ALLONCLE

Député de la IX^{ème} circonscription de l'Hérault

Charles-Henri Alloncle, dit Charles Alloncle, est né le 21 octobre 1993 à Nancy. Élu député de la 9^{ème} circonscription de l'Hérault en juillet 2024 sous l'étiquette de l'alliance LR-RN d'Éric Ciotti, puis rattaché à l'Union des droites pour la République (UDR), il s'est imposé en quelques mois comme l'un des jeunes visages les plus offensifs de la droite à l'Assemblée. Cadre administratif et commercial d'entreprise, il est devenu, au Palais Bourbon membre de la commission des affaires économiques.

Issu d'un milieu familial de l'État et de la politique, fils du préfet Philip Alloncle, Charles Alloncle grandit à Versailles et rejoint le lycée privé Saint-Jean-Hulst, Sciences Po Paris, puis HEC Paris. Très tôt, il s'engage à droite. À Sciences Po, il préside la section UMP, avant d'être repéré dans l'entourage de Nicolas Sarkozy. Il prend ensuite la tête des « Jeunes avec Sarkozy », puis se présente en 2018 à la présidence des Jeunes Républicains. Battu par Aurane Reihanian, il conteste le scrutin, dénonce des fraudes, puis s'éloigne de l'appareil LR. Son parcours professionnel s'inscrit dans l'univers de la finance numérique. En 2019, il travaille comme chef de projet à La Fabrique by CA, avant de rejoindre Blank/Pomok, néobanque détenue par le Crédit agricole, où il devient directeur des opérations de 2020 à 2024. Sa déclaration à la HATVP mentionne ces fonctions, ainsi que son rôle de membre de jury d'admission Sciences Po-HEC.

Sa bascule politique s'opère après sa rupture avec LR. Proche de courants favorables à l'union des droites, il rencontre Jordan Bardella au printemps 2023, dans le cadre des efforts du président du RN pour élargir ses réseaux économiques. Aux législatives provoquées par la dissolution de 2024, il choisit la bannière ciottiste alliée au RN et l'emporte dans l'Hérault avec 51,90 % des voix face à Nadia Belaoui, candidate de La France insoumise. Mais c'est surtout la commission d'enquête sur « la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public » qui lui donne une notoriété nationale. Rapporteur de cette commission en 2025-2026, il multiplie les auditions musclées de dirigeants et figures de France Télévisions et Radio France. Ses méthodes suscitent des critiques virulentes à gauche, mais aussi chez certains élus du bloc central. C'est aussi à ce moment qu'il « se fait un nom » à droite. Le « rapport Alloncle », prône une profonde cure d'austérité de l'audiovisuel public, avec environ un milliard d'euros d'économies envisagées. Parmi les pistes évoquées figurent la fusion de France 2 et France 5, la suppression de France 4 et de France TV Slash, ou encore une refonte de France Info et France 24.



JÉRÉMIE PATRIER-LEITUS

Député de la III^{ème} circonscription du Calvados

Jérémie Patrier-Leitus est né le 7 mars 1989 à Paris. Député Horizons de la 3^{ème} circonscription du Calvados depuis 2022, réélu en 2024, il appartient à cette génération d'élus macronistes venus du centre-droit, passés par les cabinets ministériels, la culture et les grands dossiers patrimoniaux avant d'entrer en politique électorale. À l'Assemblée nationale il est vice-président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Après des études au lycée Henri-IV, une classe préparatoire au lycée Carnot et un diplôme d'économie à Paris-Dauphine, il débute sa carrière dans l'entourage d'Alain Juppé, au ministère des Affaires étrangères, en 2011. Deux ans plus tard, il rejoint le French Institute Alliance Française à New York, institution culturelle franco-américaine, avant de revenir en France comme représentant du French Institute. Il enseigne également la gestion des organisations culturelles et le financement de la culture à Sciences Po Paris. Son nom reste surtout associé à Notre-Dame de Paris. En 2019, après l'incendie de la cathédrale, il devient délégué général chargé de sa restauration au cabinet du ministre de la Culture Franck Riester, puis directeur de la communication, du développement et de la programmation culturelle de l'établissement public chargé du chantier. Sa déclaration à la HATVP mentionne notamment cette fonction à l'établissement public de conservation et de restauration de Notre-Dame de Paris de 2020 à 2023.

Politiquement, Jérémie Patrier-Leitus vient du juppéisme. Engagé dans la primaire de la droite et du centre en faveur d'Alain Juppé en 2016, il fait partie de ceux qui refusent de suivre François Fillon et se rapprochent d'Emmanuel Macron. Il rejoint Horizons, le parti d'Édouard Philippe, puis s'implante dans le Calvados. Le député a été mis en avant lors de la commission d'enquête sur « la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public », qu'il a présidée en 2025-2026. Il y a tenu une ligne délicate : reconnaître des « dysfonctionnements » et des « manquements », tout en refusant d'y voir un « système mafieux ». Dans un entretien au Monde, il a regretté que certaines auditions se soient transformées en « tribunal politique » ou en « procès individuels », tout en plaidant pour un audiovisuel public « fort, puissant, souverain » et mieux organisé.